OFFRE D'EMPLOI

HORTICULTEUR

Poste saisonnier surnuméraire à temps plein
(Remplacement congé de maternité)

La Ville de Carignan, située à moins de trente (30) kilomètres de Montréal, avec une population de 12 260 résidents, Carignan propose un cadre de vie exceptionnel. Soucieuse de se développer de manière durable et authentique, elle mise sur la qualité de ses services et de son milieu de vie pour répondre aux besoins des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du supérieur immédiat, le titulaire de ce poste est responsable de la bonne exécution des tâches manuelles qui lui sont confiées relativement à la plantation et à l'entretien des espaces municipaux. L'emploi est surnuméraire pour le remplacement d'un congé de maternité et saisonnier, du mois d'août au début décembre pour l'année 2024 et du mois d'avril au début décembre pour l'année 2025.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Exécute les travaux de plantation et d'entretien de végétaux conformément aux normes établies dans la pratique du métier, telles que:
    - Travaux de plantation, fertilisation, taille, pose de tuteurs, de protection et de paillis autour des plants au besoin;
    - Travaux d'élagage, taille d'entretien et d'assainissement sur les arbres et arbustes, coupe des jeunes arbres morts;
    - Travaux de nettoyage, binage, sarclage et désherbage des sites et des plates-bandes;
    - Travaux de protection des végétaux et des sites en vue de la saison hivernale.
- Prépare et amende les sols et les terreaux et effectue leur mise en place pour les travaux de plantation dans les fosses, les plates-bandes et les espaces prévus à cette fin;
- Surveille l'apparition des maladies et des insectes destructeurs des espèces végétales de même que des herbes nuisibles à la santé publique. Prépare et applique différents traitements à cet effet. Évaluation des arbres et recommandation d'abattage ou non lors de demande de permis;
- Exécute les travaux reliés à la préparation, à l'établissement et à l'entretien des pelouses;
- Prépare et nettoie les endroits de travail, le matériel et l'outillage utilisés pour les travaux et s'assure du bon fonctionnement de cet outillage;
- Conduit ou opère, dans le cadre de la fonction, les véhicules et les équipements requis exigeant un permis de conduire de classe 5;
- Voit au maintien de l'inventaire des besoins pour la réalisation des activités de travail et prépare, à cet effet, la liste des matériaux à obtenir des fournisseurs. Ensuite, procède à la préparation de la commande d'achat;
- Propose à son supérieur les améliorations pouvant être apportées quant aux méthodes de travail, aux types de matériaux, aux équipements et à l'outillage en général;
- Effectue des plans d'aménagement;
- Prépare l'inventaire des végétaux à commander;
- Vérifie l'exécution des tâches d'horticulture confiées à des étudiants;
- Complète des fiches d'inventaire ou de renseignements;
- Rédige des rapports, tels que compilation de coûts, inspections, liste d'inventaires, liste de défectuosités et tout autre type de rapport demandé par son supérieur.

Cette description n'est pas limitative. Elle contient les éléments principaux à accomplir. Le salarié peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.

EXIGENCES ET COMPÉTENCES

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en horticulture ornementale ou un secondaire V jumelé à une formation reliée à la fonction;
- Permis de conduire de classe 5 (classe 3 un atout);
- Habiletés à manipuler le matériel et l'outillage et à opérer les équipements requis dans l'exercice du métier;
- Cours de santé et de sécurité sur les chantiers de construction;
- Peut-être appelé à fournir une attestation de qualification conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec sur la manipulation de produits chimiques ou autres reliés aux pesticides et aux fertilisants;
- Minimum de 2 ans d'expérience;
- Posséder une aptitude pour le service à la clientèle, capacité de travailler en équipe et un souci de la qualité.

RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont déterminées par la politique régissant les conditions de travail du personnel syndiqué, tel que prévu à la convention collective en vigueur, classe 5. La rémunération se situe entre 29,48 $ et 35,95 $. L'horaire de travail régulier est de 40 heures par semaine.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 28 juillet 2024 à l'attention de :

Marilyn Blais
Conseillère en ressources humaines
Ville de Carignan
2379, chemin de Chambly, bur. 210
Carignan (Québec) J3L 4N4
Courriel : m.blais@carignan.quebec

** Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.*